

Service des agents municipaux / gardes-champêtres

Léif Matbiergerinnen, Léif Matbierger,

Ech si frou doriwwer, dass meng Iddi, ee neie Service fir d'Bierger aus eiser Gemeng kënnen unzebidden, unanime vun de Membere vum Gemengerot ugeholl gouf.

Et handelt sech hei em de Service vum Agent Municipal, wou eis Gemeng duerch eng Konventioun mat der Gemeng Hesper ab dem 1. Januar 2022 vollstänneg dovunner profitéiere kann.

Dem Gemengerot vun Hesper an dem Gemengerot vu Weiler-la-Tour villmools Merci fir dës flott Zesummenaarbecht.

Ech profitéieren direkt fir ze ënnersträichen, dass et eis a kengster Weis drëms geet primär Leit ze bestrofe mee, bien au contraire, präventiv ze schaffen, ze sensibiliséieren an ob Geforen hinzeweisen.

Duerch eise neie Service kënnen mir zum Beispill Sécherheet betreffend dem Code de la Route erhéijen an esoumadder d'Sécherheet vum Foussgänger an eise Kanner. Alleguerten d'Agente si gutt ausgebilt fir ob déi verschiddenste Missiounen kënnen adequat mat Empathie, Toleranz a Flexibilitéit ze reagéieren.

Mir ginn eis als Gemengeresponsabel heimadden awer och d'Possibilitéit Schantjenskontrollen anzehalen an ze kontrolléieren an awer och Protokoller ze schreiwe wann d'Leit illegal hiren Dreck an eiser schéiner Natur an de Bëscher deposéieren.

Den Agent Municipal ass méi wéi nëmmen am Volleksmond „Pechert“ genannt. Nee, hien ass ee vereedegte Beamten, dee sech fir d'Wuel an den Interêt vun der Gemeng wäert asetzen, dee vill um Terrain ënnerwee wäert sinn, an engem stännegen Dialog mat eise Bierger an esou d'Kommunikatioun vun den Informatiounen mat der Gemeng erhéije kann.

Mir erhoffen ons mat den Agents Municipaux alleguerten eise Matbierger, een neien, modernen, interaktive Service kennen unzebidde fir d'Gemeng weider ze entwéckelen a ze moderniséieren.

Denkt drun lech weg alleguerten un de Code de la Route an un Gemengereglementer ze halen.

Mir soe Merci fir Versteesdemech a wënschen eis eng flott Zesummenaarbecht.

REDING Vincent
Buergermeeschter

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous nous félicitons pour la mise en œuvre d'un nouveau service au profit de nos habitants, soutenu par l'ensemble du Conseil communal.

Il s'agit de l'introduction du service d'agents municipaux sur le territoire de notre commune, basé sur une convention intercommunale entre la commune de Hesperange et la nôtre, qui sort ses effets au 1er janvier 2022.

Je tiens à remercier les membres du Conseil communal des deux communes pour leur collaboration exemplaire.

Laissez-moi préciser qu'il s'agit prioritairement d'une mesure préventive afin de sensibiliser nos habitants et de les rendre attentifs aux risques et dangers y afférents.

Le service des agents municipaux contribuera activement à la sécurité routière dans notre commune et veillera au respect du Code de la Route, ceci surtout au profit de la sécurité de nos enfants. Les agents municipaux sont bien formés pour réagir de manière adéquate, avec empathie, tolérance et flexibilité à toutes les doléances de nos citoyens.

S'y ajoute l'avantage de pouvoir déléguer partiellement les contrôles des chantiers pour pouvoir constater des infractions mais surtout à veiller que la sécurité est garantie lors des travaux. Fait également objet des missions des agents municipaux les contrôles réguliers des voies publiques, des forêts et des chemins ruraux afin de constater les dépôts illégaux de déchets et d'y lancer les suites nécessaires.

L'agent municipal est bien plus qu'un simple « Pechert », comme il est appelé dans le langage populaire, il est un fonctionnaire assermenté au service de la commune et de nos citoyens, qui, par sa présence sur le territoire et le contacte directe avec nos habitants, améliore et favorise la communication entre les responsables communaux et nos habitants.

La création de ce nouveau service interactif est à considérer comme modernisation et amélioration des services communaux au profit de nos habitants.

Soyez vigilant et respectez le Code de la Route et conformez-vous aux règlements communaux en vigueur.

Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous pour le bien-être de nous tous.

REDING Vincent
Bourgmestre

Fiche d'information

Les patrouilleurs effectuent leurs rondes à pied quotidiennement. Le service dispose de 3 Scooters et d'une voiture tout terrain, ce qui permet des interventions rapides sur tout le territoire de la commune de Hesperange et de Weiler-la-Tour.

Les agents municipaux/gardes-champêtres sont chargés de faire respecter le code de la route en matière de stationnement, arrêt et parage sur tout le territoire des deux communes. La fonction de garde-champêtre leur confère également le droit et l'autorité, en qualité d'agent de police judiciaire (APJ), de veiller à la tranquillité et au bon ordre, ceci conformément aux articles du règlement général de Police et de sanctionner toute infraction par l'établissement de procès-verbaux.

Missions principales des agents municipaux/gardes-champêtres sur tout le territoire des deux communes :

- Constatation d'infractions en matière de stationnement, d'arrêt et de parage par le décernement d'avertissements taxés conformément au code de la route. Cas d'infractions récurrentes dans notre commune:
 - Non-respect des réglementations en vigueur relatives au stationnement.
 - Inobservation des panneaux indiquant un stationnement et/ou un arrêt interdit.
 - Utilisation abusive des emplacements réservés aux personnes handicapées.
 - Utilisation abusive des zones de livraison.
 - Stationnement/arrêt sur les parties de la voie publique réservées aux piétons ou autres usagers, par exemple sur trottoirs, passages piétons, arrêts de bus, surfaces à lignes.
- Conformément au règlement général de Police des deux communes, les agents veillent également à la sûreté et commodité du passage dans les rues, places et voies publiques, à la tranquillité et à l'ordre public, aux parcs, jardins publics, lieux de récréation, aires de jeux et bois ainsi qu'au respect de la tenue des chiens et dispositions générales sur les animaux.
- Les agents patrouillent quotidiennement les parcs, les chemins ruraux et bois, ceci entre autre par mesure de prévention relative à d'éventuels actes de vandalisme ou d'évacuation abusive de déchets ménagers ou d'autres déchets non autorisés.
- Postes scolaires afin de maintenir le bon ordre et de garantir la sécurité des enfants aux abords des écoles.
- Organisation de campagnes préventives et répressives aux abords des écoles, afin de sensibiliser et responsabiliser les parents d'élèves.
- Lors de manifestations locales, les agents municipaux/gardes-champêtres travaillent en étroite collaboration avec la Police locale, afin de garantir le bon ordre et la sécurité publique.
- Contrôle du respect des procédures sur les chantiers, conformément au règlement des bâtisses.
- Interlocuteurs entre les résidents et les autorités communales.



- Présence quotidienne sur tout le territoire de la commune.
- Être à l'écoute des citoyens et leur transmettre un sentiment de sécurité.

Des briefings hebdomadaires permettant une analyse régulière des événements et des situations telles qu'elles se présentent sur tout le territoire des deux communes afin de prendre les mesures nécessaires d'amélioration et/ou de procéder à des adaptations ou changements en cas de besoin.

Une étroite collaboration avec la Police et les sapeurs-pompiers contribue à une efficacité optimale de l'exercice de leurs missions destinées au bien-être et à la qualité de vie des résidents

Un service régulier pendant les weekends et permanences tardives hebdomadaires.

Des formations continues de tous les agents ce qui favorise le développement professionnel et personnel dans le but de subvenir au mieux aux attentes et besoins des résidents, dans l'exécution de leurs missions journalières.

À votre service:



Nico THILL
Chef de service



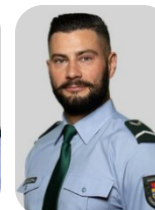
Vincent KIEFFER



Giovanna CARONE



Rudi DIAS SANTOS



Filipe PEREIRA GOMES



Monique GOUDEN

Les agents sont joignables du lundi au vendredi (occasionnellement les weekends) de 07.00 à 19.00 heures, sous le numéro de téléphone 36 08 08 2009, ou par mail à l'adresse agentsmunicipaux@hesperange.lu.

